- dit que la dépense sera comptabilisée sur le budget général de l'exercice concerné.

Franck Beysson fait part de remarques concernant plusieurs décisions relatives à l'aéroport, dont une qui porte sur l'engagement de mettre à disposition des surfaces pour pouvoir développer l'animation du site aéroportuaire, jusqu'en 2050. Cela l'a interpellé au regard des enjeux climatiques existants ; En effet, cette mise à disposition se fait à un horizon très lointain.

Franck Beysson évoque aussi un pouvoir seigneurial, qu'il avait déjà abordé il y a quelques mois, concernant les droits de chasse qui sont attribués par le Président. Il revient sur ce pouvoir que le Président est autorisé à octroyer, dans un but pédagogique sur le site des Grands Murcins. Il rappelle que ce site accueille du public, qu'il a une vocation de préservation, de tourisme... Il demande qu'une réflexion soit menée, pour l'an prochain ou les suivants, s'agissant d'une convention renouvelable par tacite reconduction pendant quatre ans, pour en faire un espace de rencontre, une zone qui soit à la fois un espace de préservation ou un espace de rencontre apaisée où la chasse pourrait être exclue. Il ajoute que le territoire de la Côte roannaise dispose d'un grand nombre de zones de chasse possibles.

**Franck Beysson** regrette que le schéma d'accueil des gens du voyage ait été décidé et acté uniquement dans le cadre du Bureau délibératif. Il aurait aimé que cela fasse l'objet d'un débat plus large en assemblée communautaire.

Martine Roffat précise que les séquences de chasse aux Grands Murcins, sont annoncées toujours très en amont, pour que le public en soit informé. Elle spécifie que ces séquences sont assurées pour préserver à minima un équilibre. Elle explique que si on laisse proliférer les sangliers ou les chevreuils, cet équilibre sera rompu et que l'on se doit de le préserver. Elle confirme que c'est dans ce but que la chasse est organisée sur le site des Grands Murcins, et non pour faire plaisir à une fédération ou à une autre.

**Franck Beysson** répond que ce n'est pas ce qui est écrit dans la convention. Il rappelle que la question des nuisibles est posée mais qu'il s'agit ici d'une autorisation de chasse au grand gibier, et pas seulement pour les sangliers et les chevreuils, et dans un but pédagogique et non pas de régulation.

**Pierre Devedeux** précise que la chasse n'est pas autorisée sur toute la totalité des Grands Murcins et que, lorsqu'il y a des périodes de chasse, les secteurs sont bien définis, en général le dimanche matin, vers 9 h et jusqu'à 11 h. Il confirme que les gens peuvent se promener aux Grands Murcins, que tout est balisé, et que ce n'est pas sur l'ensemble du massif.

## Le Conseil communautaire :

- prend acte du compte-rendu des pouvoirs délégués, au Président et au bureau communautaire comprenant 20 décisions du Président et 27 délibérations du bureau.

## Arrivée de Gilles Passot

## **AFFAIRES GENERALES**

## 2. Rapport d'activités 2020

Monsieur le Président présente les grandes lignes du rapport d'activité 2020.

« L'année 2020 a été marquée par :

- le renouvellement des exécutifs communaux (mars et juin) et intercommunal (juillet),
- le COVID, avec la crise sanitaire et économique.

La priorité a donc été donnée à l'économie avec notamment :

- la mise en place d'un fonds de soutien aux entreprises,
- la mise en place d'une aide au secteur du tourisme,
- la mobilisation des services en faveur de la protection des soignants et des personnes,
- la poursuite du service public : ordures ménagères notamment.

En parallèle, nous avons tant bien que mal poursuivi nos actions dans les différents domaines de compétence. Les nouveautés de l'année 2020 sont :

- Transport : attribution de la DSP Transport à Transdev (flotte électrique),
- Déchets ménagers : extension des consignes de tri, au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et validation du ramassage en porte à porte des emballages et papiers,
- Assainissement : adoption d'un nouveau schéma directeur,
- Culture : mise en réseau des médiathèques.
- Santé : production de visières anti Covid
- Grands équipements : validation de la réalisation du centre aqualudique ».

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2019, portant statuts de Roannais Agglomération ;